



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

réforme de l'assurance chômage

Question au Gouvernement n° 2061

Texte de la question

RÉFORME DE L'ASSURANCE CHÔMAGE

M. le président. La parole est à Mme Laurence Dumont.

Mme Laurence Dumont. Monsieur le Premier ministre, l'acte II de votre gouvernement est, comme nous le prévoyions malheureusement, la poursuite en pire de ce que vous avez fait pendant deux ans. Vous allez demander toujours plus d'efforts à une majorité de Français tout en continuant à favoriser les plus riches – je pense à la réforme de l'ISF.

Un député du groupe LaREM . Il faudrait changer de disque !

Mme Laurence Dumont. Votre réforme de l'assurance chômage repose sur l'idée que derrière chaque chômeur, il y aurait un profiteur, quelqu'un qui ne veut pas travailler. (« *Faux !* » *sur les bancs du groupe LaREM.*)

Plusieurs députés du groupe LaREM . Caricature !

Mme Laurence Dumont. C'est une vision indigne pour celles et ceux qui savent ce qui se passe sur le terrain – salariés de Pôle emploi, associations caritatives ou élus locaux. Au terme de chômeur, je préfère pour ma part celui de demandeur d'emploi, celui qui demande à travailler.

Votre réforme, monsieur le Premier ministre, c'est l'esprit libéral qui la dicte. Vous passez sous silence le fait qu'une personne sur deux n'est pas indemnisée, et que le montant moyen d'indemnisation est de 950 euros par mois. Votre réforme n'est que régression. Votre réforme n'apporte aucun droit nouveau. Pire, 230 000 précaires vont perdre leurs droits et les jeunes souvent confrontés à l'intérim seront les plus touchés.

Mme Fiona Lazaar. Mais non !

Mme Laurence Dumont. Vous instaurez toujours plus de précarité pour les plus précaires.

Pour feindre d'équilibrer les choses, vous prétendez vouloir taxer les contrats courts. En fait, votre formule n'aura que peu d'effet : elle ne couvre que quelques secteurs d'activité.

Plutôt que de maltraiter les chômeurs en leur demandant des efforts considérables, notamment aux plus précaires d'entre eux, vous feriez mieux de répondre aux interpellations de l'association « Territoires zéro chômeur de longue durée ». Ses représentants manifestent aujourd'hui en nombre devant l'Assemblée nationale pour obtenir l'extension de l'expérimentation à de nouveaux territoires et la prolongation de celle qui est en cours

dans les dix territoires déjà habilités. (*Applaudissements sur les bancs des groupes SOC, FI, LT et GDR. – M. Gilles Lurton et M. Francis Vercamer applaudissent également.*) Entendez-les plutôt que de vous obstiner dans cette réforme inefficace et surtout injuste. (*Applaudissements sur les bancs des groupes SOC, FI et GDR.*)

M. le président. La parole est à Mme la ministre du travail.

Mme Muriel Pénicaud, ministre du travail. J'ai conscience que nous avons, le Premier ministre et moi, annoncé beaucoup de choses il y a peu de temps. Tous les éléments ne sont pas encore connus et je vous remercie de votre question qui me permet de montrer à quel point votre accusation est complètement fausse. (*Applaudissements sur les bancs des groupes LaREM et MODEM.*)

M. Olivier Faure. Assumez ce que vous faites !

Mme Muriel Pénicaud, ministre. Prévoir un accompagnement des chômeurs tel qu'ils n'en ont jamais connu - en particulier des plus précaires d'entre eux -, y consacrer des moyens considérables, avec deux demi-journées au lieu de quarante-cinq minutes dans le premier mois, est-ce une régression sociale ? (*Applaudissements sur les bancs des groupes LaREM et MODEM.*)

M. Sébastien Jumel. Il suffit de traverser la rue !

Mme Muriel Pénicaud, ministre. Permettre à ceux qui veulent changer d'entreprise ou de métier de démissionner s'ils ont un projet de création d'entreprise ou de reconversion, est-ce une régression sociale ? (*Mêmes mouvements.*)

Plusieurs députés du groupe LaREM. Non !

Mme Muriel Pénicaud, ministre. Taxer les contrats courts dont l'abus précarise bon nombre de nos concitoyens, est-ce de la régression sociale ? (*Mêmes mouvements.*) Permettre aux indépendants, aux agriculteurs, aux commerçants, aux artisans de bénéficier désormais de l'assurance chômage, eux qui, du jour au lendemain, peuvent se retrouver en liquidation judiciaire, est-ce une régression sociale ? (*Vifs applaudissements sur les bancs des groupes LaREM et MODEM.*)

Alors oui, nous nous battons pour l'emploi, contre la précarité et contre le chômage. C'est notre seul credo. C'est l'objet de cette réforme et je vous invite à la regarder beaucoup plus dans le détail.

Vous parlez aussi des territoires « Zéro chômeurs ». La loi de 2016 prévoit une expérimentation de cinq ans. Nous soutenons cette expérimentation depuis notre arrivée ;...

M. Stéphane Peu. Pourquoi cette manifestation, alors ?

Mme Muriel Pénicaud, ministre. ...j'ai même augmenté les crédits qui y sont consacrés dans le budget 2019 pour doubler le nombre de places. (*Applaudissements sur les bancs des groupes LaREM et MODEM.*) La loi que vous avez votée prévoyait une évaluation au bout de cinq ans. Cette évaluation est d'ores et déjà en cours et nous pourrions vous en rendre compte dès l'automne afin de voir comment l'expérimentation pourrait être développée.

Tous les fronts sont bons du moment que nous faisons reculer le chômage de masse. C'est notre combat commun : je vous invite à le rejoindre. (*Applaudissements sur les bancs des groupes LaREM et MODEM.*)

Données clés

Auteur : [Mme Laurence Dumont](#)

Circonscription : Calvados (2^e circonscription) - Socialistes et apparentés

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 2061

Rubrique : Chômage

Ministère interrogé : Travail

Ministère attributaire : Travail

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [19 juin 2019](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du [19 juin 2019](#)